

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### JURIDICTION DU PRÊTRE VOYAGEANT SUR MER

Il y a quelque temps, en réponse à une question posée, nous avons dit qu'il y avait un décret du Saint-Office, en date du 4 avril 1900, accordant aux prêtres voyageant sur mer la faculté de confesser toutes les personnes qui sont à bord. Nous soupçonnions bien que ce point de discipline ecclésiastique avait dû subir des développements, mais nous n'avions sous la main rien autre chose de précis.

Un aimable confrère, coutumier du fait, nous communique les renseignements supplémentaires qui suivent.

« Outre celui du 4 avril 1900, le Saint-Office a donné deux autres décrets : l'un du 23 août 1905, l'autre du 12 décembre 1906.

« Pourvu qu'il soit approuvé pour la confession dans son diocèse, ou qu'il ait reçu le pouvoir de confesser soit de l'évêque du port où il s'est embarqué soit de l'évêque d'un port intermédiaire, tout prêtre voyageant sur mer peut, pendant tout le temps de la traversée et même durant le séjour des bâtiments dans les ports de relâche, confesser et absoudre de tout péché réservé aux évêques, toutes les personnes qui font la traversée ou qui momentanément viennent à bord.

« De plus, si pendant le séjour du bâtiment dans un port de relâche le prêtre voyageur descend à terre, il conserve sur terre à l'égard de ses compagnons de voyage toute la juridiction dont il jouit sur le bateau, et en outre il peut confesser et absoudre toute autre personne qui s'adresse à lui. Mais dans ce dernier cas, il ne peut absoudre les péchés réservés à l'évêque du lieu que dans deux hypothèses : 1° si dans cet endroit il n'y a pas de prêtre ou il n'y a qu'un seul prêtre : 2° si dans cet endroit il est difficile de se rendre auprès de l'évêque du lieu. »

---

### CHRONIQUE DIOCÉSAINE

**Profession religieuse.** — Le 14 mai, dans la chapelle des Révérendes Sœurs de la Charité, Monseigneur C.-A. Marois, P. A., Vicaire Général, présidait, assisté de MM. les abbés U. Perron, aumônier de la communauté, et de M. l'abbé J. Donaldson, curé de Saint-Odilon de Cranbourne, une cérémonie de profession religieuse.